



## Location piste moto cross & quads

Par **globule**, le **23/12/2008** à **11:07**

bonjour,

je souhaite louer à des Pilotes MOTO/QUADS, la piste dont je suis propriétaire. Cette piste est homologuée par les services Préfectoraux, mais je ne suis pas bénéficiaire de cette homologation. C'est une Association qui en est bénéficiaire. Vu la réglementation en matière de circulation d'engins motorisés, j'ai énormément de demandes de personnes qui souhaitent utiliser cette piste pour se détendre. Il est hors de question d'entraînement ou démonstration. A première vue, ces utilisateurs ne sont pas licenciés. En qualité de propriétaire de cette piste, j'ai pensé faire signer à chaque utilisateur éventuel un contrat de location de cette piste en ayant bien soin de lui indiquer que lui seul est responsable d'un éventuel accident dont il serait victime d'une part et également d'un accident qu'il pourrait causer à autrui. Il serait aussi informé de l'état de la piste et ne pourrait de ce fait l'ignorer et qu'en connaissance de cause, il ne pourrait en aucun cas me rendre responsable en ce domaine.

Quelles responsabilités je prends dans ces conditions .  
Merci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **23/12/2008** à **13:17**

Bonjour,

Voyez votre préfecture pour obtenir les autorisations nécessaires.

Par ailleurs, les clauses d'exonération de votre responsabilité en cas d'accident, sont sans

aucun effet juridique. C'est, ce que l'on appelle, des clauses abusives. Les juges ne tiendront jamais compte d'une telle clause si votre responsabilité était recherchée.